

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

Créer les bases légales qui permettront aux cantons de constituer des zones "zéro loup" (Mo. 22.3478)

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Ziehli, Karel 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Créer les bases légales qui permettront aux cantons de constituer des zones "zéro loup" (Mo. 22.3478), 2024.* Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 29.05.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Jagd	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Jagd

MOTION
DATUM: 17.04.2024
KAREL ZIEHLI

Benjamin Roduit (centre, VS) a défendu deux textes déposés par son collègue de parti Fabio Regazzi (centre, TI), élu au Conseil des Etats depuis le dépôt de ses textes. Il s'agit, les deux fois (Mo. 22.3477; Mo. 22.3478), de régler des questions touchant à la gestion des loups en Suisse. Dans la présente motion, Benjamin Roduit défend l'idée de **créer «les bases légales qui permettraient aux cantons de constituer des zones zéro loup»**. Seraient concernés, les pâturages impossibles à protéger, ainsi que les endroits proches des zones habitées. Le Conseil fédéral s'est opposé au deux textes, arguant que les mesures prises récemment sont suffisantes et que des modifications d'ordonnances sont actuellement en procédure de consultation. Albert Rösti a également expliqué qu'un concept de zonage ne serait pas très pertinent pour un animal comme le loup, qui parcourt de grandes distances et qui ne se contente pas de rester dans une région. Les deux **motions** ont été **acceptées** par le **Conseil national**, la présente par 95 voix contre 83 et 7 abstentions. Les soutiens sont venus, sans surprise, des rangs de l'UDC, du Centre et d'une partie du PLR.¹

1) AB NR, 2024, S. 773 f.